

**CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE VAUCLUSE**  
80 Rue Marcel Demonque  
AGROPARC  
CS 60508  
**84908 AVIGNON Cedex 9**

Avignon, le 18 juin 2019

Tél. 04.32.44.89.30

**N°19/136**

**Arrêté du Président portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe au titre de la promotion interne**

Le Président du centre de gestion,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et notamment l'article 28,

Vu les recrutements intervenus dans les collectivités territoriales et établissements publics,

Vu les propositions d'inscription déclarées recevables par les membres de la commission administrative paritaire catégorie B au cours de la réunion du 18 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire catégorie B en date du 18 juin 2019,

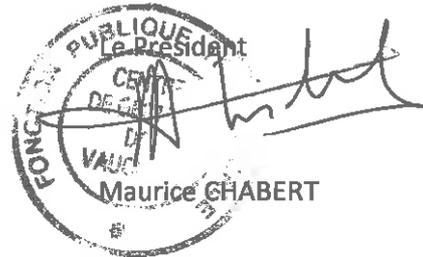
**ARRETE**

**Article 1** : La liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe au titre de la promotion interne est arrêtée comme suit :

ARTILLAN Betty – Commune de Pertuis  
BARREAU Valérie – Commune de Pertuis  
JACQUOT Florence- C.C. les Sorgues du Comtat

**Article 2** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du département de Vaucluse.

**Article 3** : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste.



FONCTION PUBLIQUE  
Le Président  
CEM  
DE  
DU  
VAUCLUSE  
Maurice CHABERT